



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES
Arrondissement de NICE

**CAISSE des ECOLES
De CONTES**

**Décision n° 2025 12 02
Crédits d'actions pédagogiques**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à dix-sept heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Ollivier, en séance publique, sous la présidence de Mme Lykke SAVIANE, Vice-Présidente.

Etaient présents : M. Alain ALESSIO, Mmes Lykke SAVIANE, Sandrine MAURAS, représentants du conseil municipal, Mme Yolande NICOLAS, membre désigné par le préfet, Mmes Chloé ROIG, Jessica DA-SILVA, M. Nicolas CAMOUS, représentants des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : M. Francis TUJAGUE, Président – représenté par Mme Lykke SAVIANE, Mme Martine ABELLAN, représentante du conseil municipal, Mme Géraldine WILLEMS, Inspectrice de l'éducation nationale, Mmes Aurore FOTIA et Silvia LEONARDI, représentantes des écoles du Varet et de la Pointe de Contes.

Le quorum est atteint.

Monsieur Alain ALESSIO a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente expose que chaque année des crédits actions pédagogiques sont attribués à chacune des classes des écoles de la commune.

Ces crédits peuvent être utilisés pour un transport, un intervenant ou toute autre action culturelle ou sportive.

Elle rappelle que par délibération n° 2025 04 04 du 10 avril 2025, le comité d'administration avait décidé d'attribuer la somme de 230,00 € pour l'année 2025.

Afin d'ajuster le montant des crédits pédagogiques avec les tarifs de transport en vigueur, madame la Vice-Présidente propose d'allouer la somme 241,50 euros à chaque classe, à compter du 1^{er} janvier 2026.

**Le comité d'administration,
Où l'exposé de la vice-présidente,
Après avoir délibéré chapitre par chapitre,**

DECIDE d'attribuer au titre des actions pédagogiques, la somme de 241,50 euros à chacune des classes des écoles de la commune à compter du 1^{er} janvier 2026.

DECIDE d'inscrire la somme afférente au budget primitif 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Pour : 08

Nombre de présents : 07

Contre : 00

Nombre de votants : 08

Abstention : 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20251208-20251202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 16/12/2025

Le président, Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,

Alain ALESSIO

La Vice-Présidente,

Lykke SAVIANE